

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°26-001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 17 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 20/02/2026
Date d'affichage : 20/02/2026

Présents : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - GAZET Véronique - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane - PEREZ Stéphanie

Excusés :
DELWAL Jean Luc - GENON Marie - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER-VERNE Christelle (pouvoir à Josyane BAZIN) - MARTINET Jacky (pouvoir à Hervé GENON)

A été nommée secrétaire de séance : Josyane BAZIN



**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 AVEC REPRISE ANTICIPÉE DES
RÉSULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL – M57**

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte de gestion et du Compte administratif.

Toutefois, en application de l'article L1612-32 du CGCT, il est possible de procéder à une reprise anticipée de ces résultats sur la base d'une estimation de ceux-ci. La reprise est alors justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Si les Compte de gestion et le compte administratif venaient à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la

reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte de gestion et compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Les résultats de l'exercice 2025 relatif au budget principal M57 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats 2025	1 956 698,13	2 507 720,07	551 021,94
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 BP 2025)			301 357,71
	Résultat à affecter			852 379,65

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats 2025	2 715 679,43	3 426 114,92	710 435,49
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 BP 2025)			- 1 075 278,88
	Résultat à affecter			-364 843,39

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement			
	Investissement	56 200,00	79 616,00	23 416,00

		Solde (+ ou -)
Reprise anticipée	Affectation au 1068	341 427,39
	Report en investissement	-364 843,39
	Report en fonctionnement	+ 510 952,26

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-32,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

VU les pièces justificatives prévues à l'article R1612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil municipal que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du Compte de gestion et du compte administratif.

Le budget de la commune de Val-d'Arc s'équilibre en recettes et dépenses pour la section Fonctionnement à 2 981 441.26 € et en investissement à 3 462 178.28 €.

Après avoir entendu le détail des différents postes du budget, le Conseil Municipal :

- Approuve la reprise anticipée des résultats 2025,
- approuve le budget primitif 2026 de la commune de Val-d'Arc soit :

Fonctionnement	2 981 441.26 €	Deux millions neuf cent quatre vingt un mille quatre cent quarante et un euros et vingt six cents
Investissement	3 462 178.28 €	Trois millions quatre cent soixante deux mille cent soixante dix huit euros et vingt huit cents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance :

BAZIN Josyane

le Maire :

GENON Hervé

